



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 4 juillet 2020**



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil vingt, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le trente juin deux mil vingt, s'est assemblé au gymnase Paul Simon 27 rue Edouard Vaillant, sous la présidence de Monsieur Denis Desrumaux, doyen de la séance et Monsieur Jean-Baptiste Borsali Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, **Maire**

Mme Sandy DESRUMAUX, M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, M. Waïl ABOUD, Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE, Mme Valéry VANNEREUX, M. Halim ALOUT, Mme Dahouhia BERDOUK, **Adjoints au Maire**.

Mme Hélène BUNOUST, M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, M. Denis DESRUMAUX, M. Lionel CATHELIN, Mme Ingrid ADELAÏDE BEAUBRUN, M. Luis VIAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, M. Rodney DRAHMANI, Mme Manuella BUVAL, M. Didier FERRIER, M. Abdel FADILI, M. Yannick HOPPE, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, M. Johnny MAGAMOOTOO, Mme Martine ROUÉ, Mme Nikita FRISON-BRUNO **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Mme Margaux MERLY Conseillère Municipale à M. Jean-Baptiste BORSALI Maire, Mme Corinne NARBONNAIS Conseillère Municipale à M. Yannick HOPPE Conseiller Municipal, M. Gérald DURAND à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Rodney DRAHMANI Conseiller Municipal.

SOMMAIRE

Election du Maire.....	6
Délibération n° 39 : Fixation du nombre des Adjointes au Maire.....	11
Délibération n° 40 : Election des Adjointes au Maire.....	11
Délibération n° 41 : Indemnités de fonction (hors majorations) du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués.....	13
Délibération n° 42 : Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués.....	14
Délibération n° 43 : Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	16
Délibération n° 44 : Election des conseillers de territoire à l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.....	16

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. DESRUMAUX, à 11 h 13.)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare ouverte notre séance du Conseil municipal du 27 février 2020.

M. DESRUMAUX.- Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs,

La séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020 est consacrée à l'élection du Maire et des Adjointes conformément aux règles relatives à la composition de la municipalité fixées par les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidence de la séance jusqu'à l'élection du Maire est dévolue au plus âgé des conseillers (le Maire nouvellement élu assurera la présidence de l'assemblée pour la détermination du nombre d'adjoints et l'élection des adjoints) ; le benjamin de l'assemblée assure le secrétariat de la séance.

En tant que doyen de l'Assemblée, j'ai l'honneur d'assurer la Présidence de la Séance jusqu'à l'élection du Maire.

Je déclare donc ouverte la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2020.

Avant toute chose, je vais procéder à la lecture des **résultats constatés** aux procès-verbaux des élections municipales du 28 juin 2020 :

RESULTATS DEFINITIFS

Inscrits	6 111			
Votants	2 871	Soit	46,98 %	des inscrits
Abstentions	3 240	Soit	53,02 %	des inscrits
Blancs	46	Soit	1,60 %	des votants
Nuls	34	Soit	1,18 %	des votants
Exprimés	2 791	Soit	97,21 %	des votants
Majorité absolue requise	1 395	suffrages	exprimés	

Ont Obtenu :				
LE BOURGET C'EST VOUS M. Jean-Baptiste BORSALI	1 430 voix	Soit	51,23%	des S.E.
UNE ÉQUIPE QUI AGIT POUR LE BOURGET M. Yannick HOPPE	1 361 voix	Soit	48,76%	des S.E.

NOMBRE D'ELUS :

LE BOURGET C'EST VOUS conduite par M. Jean-Baptiste BORSALI obtient **25 sièges**
UNE ÉQUIPE QUI AGIT POUR LE BOURGET conduite par M. Yannick HOPPE obtient **8 sièges**

Ont donc été déclarés installés dans les fonctions de Conseillers Municipaux :

Monsieur	BORSALI	Jean-Baptiste
Madame	DESRUMAUX	Sandy
Monsieur	DA COSTA	Carlos
Madame	BUNOUST	Hélène
Monsieur	ALOUT	Halim
Madame	MILOUDI	Karima
Monsieur	DUPUIS	Cyrille
Madame	DA COSTA	Marie-Lyne
Monsieur	ABOUD	Wail
Madame	PETREQUIN	Laura
Monsieur	DESRUMAUX	Denis
Madame	BERDOUK	Dahouhia
Monsieur	JOOMYE	Khaleel
Madame	VANNEREUX	Valery
Monsieur	CATHELIN	Lionnel
Madame	ADELAIDE BEAUBRUN	Ingrid
Monsieur	VAZ	Luis
Madame	DARCIS	Roseline
Monsieur	DARANI	Himad
Madame	MONTEIRO	Catarina
Monsieur	DRAHMANI	Rodney
Madame	BUVAL	Manuella
Monsieur	FERRIER	Didier
Madame	MERLY	Margaux
Monsieur	FADILI	Abdel
Monsieur	HOPPE	Yannick
Madame	RIOU	Catherine
Monsieur	CAPO-CANELLAS	Vincent
Madame	NARBONNAIS	Corinne
Monsieur	MAGAMOOTOO	Johnny
Madame	ROUË	Martine
Monsieur	DURAND	Gérald
Madame	FRISON-BRUNO	Nikita

Afin de délibérer valablement, les règles de quorum fixées par l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales doivent être satisfaites. La majorité des membres en exercice doit donc être acquise à l'ouverture de la séance.

En cas d'empêchement d'un Conseiller Municipal, le vote par procuration est admis
(1 seul pouvoir par conseiller).

(Il est procédé à l'appel nominal et au contrôle des délégations.)

Je vais procéder à la lecture de l'ordre du jour

- Election du Maire
- Fixation du nombre des Adjoints
- Election des Adjoints

M. Rodney DRAHMANI, benjamin de notre Assemblée, est proposé pour assurer le secrétariat de la séance.

Je soumetts donc sa candidature au vote de l'Assemblée.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : Unanimité.

Election du Maire

M. DESRUMAUX.- Nous allons procéder à l'élection du Maire, je rappelle que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés.

Nous devons procéder à la désignation de 2 Assesseurs.

Je propose Mme Laura PETREQUIN en tant que premier assesseur et M. Himad DARANI en tant que second assesseur.

Pou l'élection du maire, y a-t-il des candidats ? M. Jean-Baptiste BORSALI.

Nous allons procéder au vote. Vous utiliserez l'enveloppe bleue située devant vous pour l'élection du Maire.

Le bureau de vote est composé du Président de séance, des deux assesseurs et du Secrétaire de séance.

Je vais inviter chaque conseiller à l'appel de son nom à venir déposer son bulletin dans l'urne située au centre de la table, et au centre de la pièce.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme PETREQUIN et M. DARANI.

M. DESRUMAUX.- Je vous lis les résultats : M. Jean-Baptiste BORSALI obtient 25 voix, 8 bulletins blancs.

M. BORSALI est élu maire. *(Des applaudissements.)*

M. Denis DESRUMAUX remet l'écharpe de la fonction à M. Jean-Baptiste BORSALI.

M. BORSALI prend la présidence de la séance.

M. BORSALI, Maire.- Mesdames et Mesdames, chers collègues,

Je voudrais remercier avant tout la présence de M. Thierry MEIGNEN, de M. Stéphane TROUSSEL.

Et j'adresse avant tout pour commencer mes remerciements à M. Denis DESRUMAUX qui a présidé cette séance.

Je tiens à saluer et également à remercier les Bourgetines et les Bourgetins qui se sont déplacés aux urnes et ont exprimé leur choix démocratique, quel qu'il soit.

Je voudrais également remercier les agents communaux, les assesseurs et les délégués qui ont donné de leur temps afin que les Bourgetines et les Bourgetins puissent exercer leur droit fondamental à l'expression démocratique.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous pour la première fois en ma qualité de Maire du Bourget.

Je voudrais vous remercier très sincèrement, et remercier le Conseil municipal de la confiance qu'il vient de m'accorder.

Cette confiance est le témoignage de votre volonté de partager ensemble des valeurs de la République au service de notre commune. C'est une très grande responsabilité qui m'est donnée aujourd'hui et j'en suis pleinement conscient. Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier.

C'est d'abord une émotion personnelle. Maire, c'est le plus beau des mandats ; c'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. L'équipe qui est aujourd'hui autour de la table est nouvelle, nous avons beaucoup à apprendre mais vous pouvez être certains de la compétence et du dévouement de ceux qui vont dorénavant vous servir.

Nous sommes désormais responsables de la direction que prendra cette Ville. C'est une responsabilité exaltante et une responsabilité lourde.

C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité. On dit « apporter sa pierre » et une ville est une construction. Nous allons donc apporter nos pierres à l'édifice comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

Nous n'allons pas faire table rase du passé. Nous n'allons pas détruire ce qui a été construit par d'autres. Nous n'allons pas défaire pour le plaisir de refaire.

Vous le savez, la relation des administrés avec le Maire et ses élus est un lien de proximité, de contact, d'actions concrètes et de partage. C'est, je le crois, un des piliers de notre pacte républicain et cette écharpe tricolore, que je porte avec un immense honneur, en est la représentation.

Cette émotion personnelle est une émanation de l'émotion collective que nous pouvons éprouver tous ensemble aujourd'hui. Notre commune change de Maire. J'ai confiance et je crois profondément en la force et au dynamisme de notre équipe.

Ce mandat est un défi. Il s'agit là d'un mandat particulier puisque nous disposons d'à peine quatre ans avant l'arrivée des Jeux Olympiques sur notre belle ville. Nous avons, mes chers collègues, un important programme. Nous ne reculerons pas face à nos responsabilités et à nos engagements.

Pour cela, je m'engage devant vous et au nom de l'ensemble des conseillers réunis aujourd'hui à mettre en œuvre tout le dynamisme et la rigueur nécessaires à l'intérêt de la commune pour qu'un projet soit non pas une promesse mais une tâche à accomplir. Plus qu'un état d'esprit, cela doit être une règle pour nous et nous allons nous l'imposer.

Ces six années, nous les consacrerons à mener à bout l'ensemble des projets que nous avons proposés aux Bourgetins. Je n'aurais donc pas la prétention ni d'excès d'ambition, nous ne ferons pas de miracle mais nous ferons le maximum pour servir la cause des Bourgetines et des Bourgetins car notre ville, mes chers collègues, doit renouer avec son histoire. Le Bourget est une étape incontournable des amoureux de l'aéronautique et de la culture. Elle doit en ce sens retrouver toute sa grandeur. Je pense à Jean Mermoz qui décolla le 12 janvier 1933 de l'aérodrome du Bourget pour sa traversée de l'Atlantique sud ; je pense à Charles Lindbergh qui réalisera quelques années plus tard, le 21 mai 1927, la première traversée transatlantique en solitaire et sans escale.

Cette histoire, ces belles réussites sont aussi les nôtres, celles qui font que, aujourd'hui, notre ville, Le Bourget, est reconnue à travers le monde entier et nous ne pouvons qu'en être fiers. Le Bourget a une résonance internationale et l'arrivée des Jeux Olympiques permettra de nouveau de renouer avec ces exploits.

Oui, je crois que notre ville est plus vivante que jamais et nous allons continuer à la dynamiser.

Certains connaissent déjà ma personnalité, ils savent que le dynamisme, l'engagement et la rigueur sont des principes primordiaux à mes yeux. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, votre confiance me sera indispensable et je m'engage à faire le maximum pour bâtir ensemble une relation basée sur le respect et le dialogue.

A vous, le personnel communal, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble depuis plusieurs années et j'ai été le témoin de votre engagement, de votre loyauté envers la commune et ses habitants. C'est dans un respect et une confiance réciproques que je souhaite maintenir nos relations. Vous êtes l'élément central de notre institution et vos compétences au service de notre commune servent avant tout l'intérêt général.

Mes derniers mots, je souhaite les adresser à l'ensemble de mes collègues élus au Conseil municipal.

Le Conseil est un lieu d'échange, de confrontation, d'idées et de décisions. Il est l'essence même de la démocratie de proximité et son expression a toute sa place au Bourget. Je tiens à m'engager sur ce point. Je m'attacherai fermement à ce que les débats y demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes. Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être des Bourgetines et des Bourgetins. C'est pour cela que nous avons été élus.

C'est en soi, je souhaite vous rassurer, ce qui animera et ce qui nous animera au cours de ce mandat.

Permettez-moi enfin d'avoir une pensée pour tous les maires du Bourget qui m'ont précédé. Je pense à Maurice DROUARD ; je pense à Gustave MARY, à Charles CORRE, à Maurice HOUYOUX ou encore à André CADOT, déporté et résistant durant la Seconde guerre mondiale. Très actif dans les associations de médaillés militaires, il n'avait qu'une seule volonté : communiquer auprès des plus jeunes pour que personne n'oublie les crimes et les horreurs de la Seconde guerre mondiale.

Je pense à Albert Le BRIS et à Frédéric GAILLAND ; je pense à Vincent CAPO-CANELLAS qui, à sa manière, a transformé notre ville et qui reste dans l'esprit de chacun de nous tous un exemple de Maire bâtisseur.

Je pense enfin à Yannick HOPPE qui, pendant ces six années, a mis son idéal de solidarité au service des Bourgetins.

Demain, la vie politique reprendra son cours normal mais, aujourd'hui, je veux lui rendre un hommage républicain et dire que nous avons tous le devoir de refermer les plaies d'une campagne qui a été particulièrement dure.

À travers lui, je souhaite m'adresser à tous les électeurs qui ont choisi de porter leur suffrage sur sa candidature. Je veux leur dire que je suis aujourd'hui le Maire de tous les Bourgetins, qu'il n'y a pas dans mon esprit de différence entre les habitants, que je suis venu non pas pour détruire ce qui a été fait mais simplement pour faire avancer Le Bourget.

Je serai toujours respectueux de la différence de chacun et je veillerai à ce que vos opinions puissent s'exprimer et qu'elles soient entendues.

Je veux également dire à tous ceux qui ont souhaité cette alternance démocratique que notre victoire n'est pas celle d'un clan contre un autre. Elle ne sera belle que si elle est fraternelle et généreuse. Nous ne serons dignes de la confiance des Bourgetins que si nous sommes capables d'aller vers les autres en toute humilité et toute sincérité.

A mes élus, que je souhaite féliciter, je veux dire qu'ils ont aujourd'hui l'immense honneur de conduire notre ville vers la réussite, la modernité et je veux leur rappeler que cette charge les engage et les oblige. En tous lieux, en toutes circonstances et avec tous les habitants que vous rencontrerez, vous devrez avoir un comportement exemplaire. Votre seule mission est d'être au service des Bourgetins. Vous êtes et nous sommes des serviteurs. L'exigence des habitants est si forte au Bourget que nous n'avons pas le droit de les décevoir car les électeurs ne nous demandent pas l'impossible. Ils ne nous demandent pas de régler du jour au lendemain tous les problèmes comme par enchantement, ils nous demandent surtout de croire en ce que nous disons et de faire ce que nous pouvons, sans jamais ménager nos efforts et pour rendre meilleur l'avenir.

Les Bourgetins nous demandent de préserver leur environnement, ils veulent non plus d'une ville sale mais d'un meilleur cadre de vie, plus vert. Ils veulent un environnement apaisé et une ville à la hauteur de son identité de marque. Dans ce département où, par la force des choses et le poids de l'Histoire, on a construit des tours pour y entasser des familles entières, Le Bourget doit demeurer un espace préservé par ses jardins et par ses pavillons.

Les Bourgetins nous demandent d'observer pour nous-mêmes une grande exigence morale car on ne fait rien de grand si on ne s'applique pas à soi-même une exigence d'intégrité.

Ils nous demandent d'être tolérants car personne ne peut détenir la seule vérité et, pour cela, ils nous demandent d'entendre leurs préoccupations et de tenir nos engagements.

Je veux ici leur dire ma détermination à remplir pleinement le mandat qu'ils m'ont confié et je leur demande de m'aider car j'aurai besoin de tout le monde pour réussir.

Vive la République, vive Le Bourget, vive la France. (*Des applaudissements.*)

M. HOPPE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom du groupe UNE ÉQUIPE QUI AGIT POUR LE BOURGET, je vous adresse tout d'abord mes félicitations républicaines et je souhaite la bienvenue à l'ensemble des nouveaux collègues du Conseil municipal.

Permettez-moi, en tant qu'ancien maire pendant ces deux dernières années et demie, de vous rappeler combien ce mandat est particulier. Vous l'avez dit, monsieur le Maire, c'est incontestablement, et vous avez raison, le plus beau des mandats. Il est exigeant, il est souvent difficile mais il est passionnant.

Permettez-moi aussi, alors qu'un nouveau mandat s'ouvre pour notre ville et vos décisions à venir, de revenir quelques instants sur les derniers mois passés.

Ces derniers mois passés ont d'abord été marqués par une crise sanitaire sans précédent, que nous avons affrontée. Nous voulons adresser ici, à l'occasion de ce premier Conseil municipal depuis le déconfinement, nos pensées solidaires aux familles bourgetines endeuillées ou frappées par le Covid-19, mais aussi envers nos personnels soignants, nos professionnels de santé, ainsi que tous ceux qui ont été en première ligne pour nous protéger et pour sauver des vies.

Avec les élus de la précédente majorité municipale mais aussi avec les services municipaux, je pense notamment aux agents du Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les associations sociales de notre ville, nous avons agi avec le seul souci de la santé des Bourgetins. Et cela doit rester, vous n'en avez hélas pas parlé monsieur le Maire, la priorité des mois à venir avec l'accompagnement des plus fragiles et des salariés les plus précaires.

Permettez-moi enfin de revenir très brièvement sur la campagne électorale qui s'est achevée dimanche dernier par les résultats que nous connaissons, et la victoire de votre équipe avec 69 voix d'avance. Cette campagne électorale a été inédite, longue, harassante pour l'ensemble des candidats mais elle a aussi été éprouvante pour de nombreux Bourgetins qui, dans leur grande majorité (53,07 % des inscrits), ont fait le choix de l'abstention. Cette faible participation inédite dans notre ville doit tous ici nous interpeller.

Nous voulons remercier à cette occasion les 1 361 Bourgetines et Bourgetins, qui nous ont accordé leur confiance, leur confiance à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire mais la campagne électorale est désormais terminée.

Comme je vous y ai invité dimanche lors de la proclamation des résultats du second tour, c'est à vous que revient la lourde tâche de rassembler les Bourgetins, pas seulement ceux qui ont voté pour vous mais aussi ceux qui ont voté pour nous, qui doivent être respectés, ainsi que ceux qui ne se sont pas déplacés pour choisir le maire et l'équipe municipale. Il vous faudra donc rassembler et assumer.

Beaucoup de promesses ont été faites et nous veillerons à ce que celles-ci soient toutes tenues, et nous verrons si vous respecterez la parole donnée.

Avec les huit élus du groupe UNE ÉQUIPE QUI AGIT POUR LE BOURGET, moi-même, Catherine RIOU, Vincent CAPO-CANELLAS, sénateur et notre maire honoraire, Corinne NARBONNAIS, Johnny MAGAMOOTOO, Martine ROUÉ, Gérald DURAND, Nikita FRISON-BRUNO, nous mènerons une opposition vigilante et déterminée.

Vigilance quant à la poursuite des différents dossiers que nous avons initiés ou lancés, et qui amélioreront demain le quotidien des Bourgetins. Nous les connaissons parfaitement. Nous savons combien tout cela n'est pas arrivé par hasard ni tombé du ciel.

Vigilance aussi quant au respect des agents municipaux de notre ville qui font, et qui l'ont particulièrement démontré pendant la crise sanitaire, un travail remarquable, jamais assez remarqué, qui donne du sens au service public de proximité.

Nous serons une opposition déterminée à défendre le bilan accompli ces dernières années, à rétablir les vérités chaque fois que celles-ci seront déformées mais aussi déterminée à veiller à ce que ce qui a été patiemment, longuement construit ne soit pas détruit (vous en avez pris aujourd'hui l'engagement et je veux saluer vos mots monsieur le Maire) mais aussi à préparer l'avenir du Bourget.

Enfin, nous serons une opposition constructive chaque fois que les dossiers que vous nous proposerez iront dans le sens de l'intérêt général.

Voilà monsieur le Maire, mes chers collègues les quelques mots que je tenais à adresser en ce début de nouveau mandat pour Le Bourget et pour les Bourgetins. Merci de votre attention. (*Des applaudissements.*)

M. BORSALI, Maire.- Merci monsieur le Maire de ces mots qui contribuent à apaiser, je pense, les esprits après cette campagne électorale.

Délibération n° 39 : Fixation du nombre des Adjointes au Maire

M. BORSALI, Maire.- En application de l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer au maximum de 9 adjointes au maire.

Il est rappelé que, en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de neuf adjointes.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de maintenir à neuf le nombre des adjointes au maire.

Je mets cette Délibération au vote.

Il est procédé au vote - Résultat : 8 abstentions de M. HOPPE (portant pouvoir de Mme NARBONNAIS), Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS (portant pouvoir de M. DURAND), M. MAGAMOOTOO, Mme ROUE et Mme FRISON-BRUNO.

Délibération n° 40 : Election des Adjointes au Maire

M. BORSALI, Maire.- Conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, inséré par la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, les adjointes sont désormais élues au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous laisse donc un délai de cinq minutes pour le dépôt des listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner soit neuf.

Mme DESRUMAUX.- Bonjour à tous.

Pour la liste LE BOURGET C'EST VOUS, nous vous proposons neuf adjoints :

- 1- Mme Sandy DESRUMAUX
- 2- M. Carlos DA COSTA
- 3- Mme Karima MILOUDI
- 4- M. Waïl ABOUD
- 5- Mme Laura PETREQUIN
- 6- M. Khaleel JOOMYE
- 7- Mme Valéry VANNEREUX
- 8- M. Halim ALOUT
- 9- Mme Dahouhia BERDOUK

M. BORSALI, Maire.- Y a-t-il une autre liste à déposer pour les adjoints au Maire ?
Aucune.

Nous allons procéder au vote. Vous utiliserez l'enveloppe marron avec la liste des adjoints qui vous a été proposée.

Je vais inviter chaque conseiller à l'appel de son nom à venir déposer son bulletin dans l'urne située au centre de la table.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme PETREQUIN et M. DARANI.

M. BORSALI, Maire.- Je vous donne lecture des résultats :

La liste menée par Mme Sandy DESRUMAUX récolte 25 voix et 8 votes blancs, donc la liste de Sandy DESRUMAUX est élue :

- 1- Mme Sandy DESRUMAUX
- 2- M. Carlos DA COSTA
- 3- Mme Karima MILOUDI
- 4- M. Waïl ABOUD
- 5- Mme Laura PETREQUIN
- 6- M. Khaleel JOOMYE
- 7- Mme Valéry VANNEREUX
- 8- M. Halim ALOUT
- 9- Mme Dahouhia BERDOUK

M. BORSALI, Maire du Bourget, remet l'écharpe de la fonction à chaque adjoint à l'énoncé de son nom. (Des applaudissements.)

M. BORSALI, Maire.- Je demande à M. DESRUMAUX, aux deux assesseurs et au Secrétaire de bien vouloir signer les différents procès-verbaux.

En attendant, je vous lis la charte de l'élu local :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Nous reprenons maintenant la suite des Délibérations de notre ordre du jour.

Délibération n° 41 : Indemnités de fonction (hors majorations) du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués

M. BORSALI, Maire.- Suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, il est proposé de fixer les indemnités (hors majorations) du Maire, des 9 Adjoints au Maire et des 11 Conseillers Municipaux Délégués.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'octroi des majorations indemnitaires au Maire, aux 9 Adjoints au Maire et aux 11 Conseillers Municipaux Délégués fera l'objet d'une seconde délibération.

Les indemnités (hors majorations) sont fixées dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et à ses 9 adjoints selon la strate de la commune.

La commune du Bourget se situe dans la strate des villes de 10 000 à 19 999 habitants. Le taux maximal pour le Maire est de 65 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique et pour les Adjoints au Maire de 27,5 %.

Le montant et le mode de calcul de l'enveloppe globale indemnitaire mensuelle des indemnités de fonction des élus sont indiqués dans le tableau ci-après.

	Taux mensuel maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Nombre d'élus	Total de l'enveloppe globale indemnitaire mensuelle en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	65	1	65
Adjoints au Maire	27,5	9	247,5
		Total	312,5

Une fois calculée, cette enveloppe globale est répartie entre le Maire, les 9 Adjoints au Maire et les 11 Conseillers Municipaux Délégués conformément au tableau figurant en annexe de ce document.

Les élus qui perçoivent une indemnité ont reçu une délégation de fonction par arrêté du Maire.

Par ailleurs, il est indiqué que le montant des indemnités de fonction des élus suivra l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cette délibération entre en vigueur à compter de la date d'installation du Conseil municipal.

La dépense en résultant sera prélevée sur le budget communal au chapitre 65 - article 6531 : Indemnités de fonction des maires, des adjoints au maire et des conseillers municipaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués de la ville du Bourget dans les limites et les modalités d'attribution définies par le Code Général des Collectivités Territoriales
- De déterminer les bénéficiaires des indemnités de fonction, ainsi que leur niveau conformément au tableau figurant en annexe
- D'autoriser le versement des indemnités au Maire, aux 9 Adjoints au Maire et aux 11 Conseillers Municipaux Délégués conformément au tableau figurant en annexe
- D'autoriser le Maire à actualiser le montant des indemnités de fonction des élus en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : 8 abstentions de M. HOPPE (portant pouvoir de Mme NARBONNAIS), Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS (portant pouvoir de M. DURAND), M. MAGAMOOTOO, Mme ROUE et Mme FRISON-BRUNO.

Délibération n° 42 : Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués

M. BORSALI, Maire.- Suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, il est proposé de fixer les majorations indemnitaires du Maire, des 9 Adjoints au Maire et des 11 Conseillers Municipaux Délégués.

Les majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués sont fixées dans les limites et les modalités d'attribution définies par le Code général des collectivités territoriales.

La ville du Bourget ayant été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2017, 2018 et 2019, il est possible de majorer les taux individuels indemnitaires attribués au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués par référence à la strate démographique supérieure (20 000 à 49 999 habitants).

De plus, étant donné que la ville du Bourget est également ancien chef-lieu de canton, il est possible de majorer les taux individuels indemnitaires attribués au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués de 15 % sur la base de l'indemnité maximale du Maire et des Adjoints au Maire de la strate démographique de rattachement (10 000 à 19 999 habitants) conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le montant des indemnités de fonction (avec majorations) des élus en fonction suivra l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il convient de préciser que les élus qui perçoivent une indemnité de fonction ont reçu délégation de fonction par arrêté du Maire.

La présente délibération entre en vigueur à compter de la date d'installation du Conseil municipal.

La dépense en résultant sera prélevée sur le budget communal au chapitre 65 - article 6531 : Indemnités de fonction des maires, des adjoints au maire et des conseillers municipaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer les majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués de la Ville du Bourget dans les limites et les modalités d'attribution définies par le Code Général des Collectivités Territoriales

- De majorer, du fait que la ville du Bourget ait été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2017, 2018 et 2019, les taux individuels indemnitaires attribués au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués par référence à la strate démographique supérieure (20 000 à 49 999 habitants) conformément à la réglementation en vigueur

- De majorer, du fait que la ville du Bourget soit également ancien chef-lieu de canton, les taux individuels indemnitaires attribués au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués de 15 % sur la base de l'indemnité maximale du Maire et des Adjoints au Maire de la strate démographique de rattachement (10 000 à 19 999 habitants) conformément à la réglementation en vigueur

- D'autoriser le versement des indemnités de fonction incluant les majorations susmentionnées au Maire, aux 9 Adjoints au Maire et aux 11 Conseillers Municipaux Délégués conformément au tableau figurant en annexe

- D'autoriser le Maire à actualiser le montant des indemnités de fonction des élus suivant l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

C'est une Délibération un peu technique et ce n'est pas toujours ce que les Bourgetins ont envie d'entendre, c'est-à-dire voter des indemnités au Maire. C'est ce à quoi la loi nous oblige mais, dès le prochain Conseil municipal, nous apporterons certaines modifications.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets cette Délibération aux voix.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : 8 abstentions de M. HOPPE (portant pouvoir de Mme NARBONNAIS), Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS (portant pouvoir de M. DURAND), M. MAGAMOOTOO, Mme ROUE et Mme FRISON-BRUNO.

Délibération n° 43 : Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BORSALI, Maire.- En suite du renouvellement de l'assemblée délibérante de la Ville et de l'installation du Conseil municipal au cours de la même séance, il convient d'attribuer au Maire une délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation permet de faciliter le fonctionnement de la Ville.

Il est par ailleurs rappelé que le Maire doit, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, rendre compte des attributions exercées au titre de cette délégation.

Vous avez la liste, pour les conseillers municipaux, des articles, je ne les énumère pas tous.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets cette Délibération aux voix.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : 8 abstentions de M. HOPPE (portant pouvoir de Mme NARBONNAIS), Mme RIOU, M. CAPO-CANELLAS (portant pouvoir de M. DURAND), M. MAGAMOOTOO, Mme ROUE et Mme FRISON-BRUNO.

Délibération n° 44 : Election des conseillers de territoire à l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol

M. BORSALI, Maire.- Les Etablissements Publics Territoriaux ont été créés le 1^{er} janvier 2016. Ils sont désormais composés de 80 conseillers de territoire dont 3 sont issus de la ville du Bourget décomposés comme suit :

- 1 conseiller métropolitain étant conseiller territorial de droit.
- 2 conseillers territoriaux à désigner par les conseillers municipaux.

Il convient donc de désigner les 2 conseillers territoriaux par le Conseil municipal parmi ses membres, selon les règles suivantes :

- Scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,
- Répartition des sièges entre les listes opérées à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,
- Si le nombre de candidats figurant sur la liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la plus forte moyenne suivante,

- La liste des candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les groupes politiques des conseils municipaux sont totalement libres dans la composition de leurs listes, sous réserve de respecter la règle de parité, et n'ont donc pas à tenir compte de l'ordre de présentation de la liste pour les élections municipales.

Nous passons donc par un nouveau scrutin. Vous avez un bulletin avec deux candidats présentés au nom de la majorité : Mme Marie-Lyne DA COSTA et M. Denis DESRUMAUX.

À l'appel de vos noms, vous viendrez voter.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme PETREQUIN et M. DARANI.

M. BORSALI, Maire.- Je procède à la lecture des résultats :

La liste menée par Mme DA COSTA et M. DESRUMAUX obtient 25 voix, 8 bulletins blancs. Donc Mme DA COSTA et M. Denis DESRUMAUX siégeront au Territoire Paris, Terres d'Envol. *(Des applaudissements.)*

Avant de clore la séance du Conseil municipal, y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Je vous remercie de votre présence à l'installation de ce nouveau Conseil et je vous invite à nous retrouver tous ensemble au pot qui vous est proposé.

(La séance est levée à 12 h 41.)